



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé concernant la problématique du radon.

En réponse à la question parlementaire No 2681 du 17 janvier 2016 concernant la problématique du radon, Madame la Ministre de la Santé a précisé que des mesures de la concentration du radon se font à l'aide d'un détecteur passif, exposé pendant 3 mois durant la période hivernale, dans une ou plusieurs pièces habitées de la maison. Le jour même de la réponse à la question susmentionnée les soussignés ont reçu dans leur boîte aux lettres un tel détecteur passif.

Or selon nos informations, l'envoi d'un détecteur passif n'a pas été réalisé pour les autres citoyens concernés par la problématique du radon et le fait que les soussignés ne souhaitent aucunement être privilégiés par rapport aux autres citoyens, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Est-il prévu de faire un envoi groupé de type «toutes boîtes» de détecteurs passifs dans les régions à risque du nord du pays respectivement d'envoyer au moins un flyer d'information et de sensibilisation sur base duquel les citoyens pourraient le cas échéant commander un tel détecteur ?
- Dans l'affirmative, quand un tel envoi pourrait avoir lieu ?
- Dans la négative, pour quelles raisons ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen

Marco Schank

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG



Luxembourg, le 27 février 2017

Concerne: Question parlementaire n° 2739 du 6 février 2017 de Madame la Députée Martine Hansen et Monsieur le Député Marco Schank
Réf. : 81bx769d1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2739 du 6 février 2017 de Madame la Députée Martine Hansen et Monsieur le Député Marco Schank concernant la problématique du radon.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,



Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2739 du 6 février 2017 de Madame la Députée Martine Hansen et Monsieur le Député Marco Schank concernant la problématique du radon.

Dans le but de réduire les risques liés à une exposition au radon dans les habitations existantes, il faudra inévitablement agir sur plusieurs niveaux, dont notamment:

- la sensibilisation du public ;
- la réalisation de mesures pour déterminer la concentration du radon ;
- la mise à disposition d'expertises pour conseiller quant aux remédiations ;
- le développement de la compétence nécessaire pour réaliser les travaux de remédiation.

Tous ces éléments rentreront dans le plan d'action national radon dont la publication est prévue pour fin 2018. Ce plan définira aussi plus concrètement les campagnes de sensibilisation, et ceci sur un calendrier de plusieurs années.

Pour rappel, l'étude menée en hiver 2015/2016 a principalement permis de mieux quantifier l'étendue de la problématique Radon dans l'air au Luxembourg avec l'établissement d'une carte des zones prioritaires radon. Actuellement, la division de la radioprotection de la Direction de la santé vise un renforcement de sa capacité en ressources humaines pour étoffer les campagnes de mesures de la concentration du Radon et pour mieux conseiller le public. En parallèle, elle projette la création d'une formation spécifique en assainissement s'adressant aux corps de métiers du bâtiment et l'offre d'une première session avant la publication du plan d'action national radon.

Une distribution « toutes boîtes » pourrait être un des moyens d'atteindre un grand nombre de participants dans les régions cibles. Par contre, un envoi groupé d'exposimètres n'est pas à l'ordre du jour. En effet, seule une partie des habitants porte un intérêt à la mesure du radon dans leur domicile ou bien au lancement de mesures d'assainissement en cas de concentrations élevées.

Je tiens finalement à souligner, comme je l'ai fait dans ma réponse à la question n° 2681, que des mesures de la concentration du radon ont été offertes gratuitement à tous les habitants du pays qui en ont fait la demande ou qui ont contacté mes services pour obtenir des renseignements à ce sujet. L'envoi de détecteurs passifs aux adresses privées des honorables députés, Martine Hansen et Marco Schank, ne fait donc aucunement preuve d'un privilège, mais plutôt d'une transparence absolue dans ce dossier.